

ARRETE de M. le PRESIDENT
portant nomination d'un correspondant de la Commission d'Accès aux Documents
Administratifs (CADA) et de son suppléant au sein de Vichy Val d'Allier

Le Président,

VU la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

VU le Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,

Considérant l'obligation légale faite aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de 10 000 habitants ou plus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à l'utilisation des informations publiques,

ARRETE

Article 1 – Mademoiselle Emilie GOUYON, Conseillère Juridique, est désignée en qualité de correspondante de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) au sein de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

Article 2 – Madame Muriel BENOIT, Directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique, est nommée correspondante suppléante de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) au sein de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à VICHY, le 22 mars 2010.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel GUERRE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Rendu exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le : 26 MARS 2010

Publié le : 26 MARS 2010

Notifié le :

Signature :